

États financiers de

**LA FIDUCIE DE LA LDCN DE
L'ONTARIO**

31 décembre 2004

Deloitte & Touche s.r.l.
BCE Place
181 Bay Street
Bureau 1400
Toronto ON M5J 2V1
Canada

Tél. : 416 601-6150
Télec. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario :

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») au 31 décembre 2004 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire de la fiducie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 4 mars 2005

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Table des matières

31 décembre 2004

	<u>Page</u>
État de l'actif net	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
Notes complémentaires	4-8

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État de l'actif net

Au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
PLACEMENTS (note 3)		
Espèces et quasi-espèces	76 790 \$	3 463 \$
Placements à court terme	49 973	19 391
Placements à revenu fixe	673 856	617 672
	<u>800 619</u>	<u>640 526</u>
AUTRES		
Intérêts à recevoir (note 4)	2 724	3 809
Montant à recevoir en contrepartie des opérations de placement (note 7)	8 369	7 022
	<u>11 093</u>	<u>10 831</u>
	<u>811 712</u>	<u>651 357</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	286	354
Montant à payer en contrepartie des opérations de placement (note 7)	8 387	-
	<u>8 673</u>	<u>354</u>
ACTIF NET	<u>803 039 \$</u>	<u>651 003 \$</u>

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENU DE PLACEMENT (note 4)		
Intérêts	33 893 \$	25 473 \$
Montant net des gains réalisés	12 481	21 365
	<u>46 374</u>	<u>46 838</u>
CHARGES		
Frais d'administration (note 8)	1 042	417
REVENU DE PLACEMENT, MONTANT NET	<u>45 332</u>	<u>46 421</u>
GAIN NON RÉALISÉ, MONTANT NET (note 4)	6 704	2 603
TOTAL DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	<u>52 036 \$</u>	<u>49 024 \$</u>

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF NET AU DÉBUT	651 003 \$	501 979 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET D'EXPLOITATION ET VARIATION DE LA JUSTE VALEUR		
Revenu de placement, montant net	45 332	46 421
Gain non réalisé sur placement (note 4)	6 704	2 603
	<u>52 036</u>	<u>49 024</u>
APPORTS (note 6)	100 000	100 000
ACTIF NET À LA FIN	<u>803 039 \$</u>	<u>651 003 \$</u>

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 décembre 2004

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

1. LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Le projet de loi C-27, visant la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), a reçu la sanction royale le 13 juin 2002. Ce projet de loi est un élément clé du Cadre d'action pour la gestion des déchets radioactifs de 1996 du gouvernement canadien en vertu duquel le gouvernement fédéral, grâce à une surveillance efficace, s'assurera que la gestion à long terme des déchets radioactifs est réalisée de manière globale, intégrée et économique.

Tel que l'exige la LDCN, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN fera rapport régulièrement au gouvernement fédéral et fera des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La SGDN doit adresser ses recommandations à l'égard d'une stratégie de gestion à long terme du combustible irradié au ministre des Ressources naturelles et ce, dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la LDCN.

La LDCN exige également que les propriétaires de déchets de combustible nucléaire constituent des fonds de fiducie et effectuent des versements annuels dans ces fonds afin de financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. En conséquence, Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») a constitué La Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») et effectué un dépôt initial de 500 M\$ dans ce fonds de fiducie le 25 novembre 2002. Aux termes de la LDCN, OPG doit déposer un montant additionnel de 100 M\$ annuellement dans cette fiducie jusqu'à ce qu'une démarche de gestion à long terme du combustible irradié soit approuvée par le gouvernement fédéral. Les sommes déposées dans la fiducie seront utilisées aux fins de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. Ces états financiers ne précisent pas les exigences de financement relativement à la gestion à long terme des obligations à l'égard des déchets de combustible nucléaire.

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La province d'Ontario et OPG sont les bénéficiaires de la fiducie. La fiducie fait partie du fonds de combustible épuisé (Used Fuel Segregated Fund) du fonds distinct établi par OPG conformément à l'Ontario Nuclear Funds Agreement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers présentent l'actif net de la fiducie au 31 décembre 2004 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent reflètent l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 décembre 2004

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les titres liquides du marché monétaire assortis d'une durée jusqu'à échéance de moins de 90 jours à partir de la date des états financiers, dont les coûts se rapprochent de la juste valeur. Tous les autres titres liquides du marché monétaire sont assortis d'une durée jusqu'à échéance de plus de 90 jours et de moins d'un an à partir de la date des états financiers et sont comptabilisés à titre de placements à court terme. Les intérêts gagnés sur les espèces et les quasi-espèces et sur les placements à court terme sont constatés en tant qu'intérêts créditeurs.

Évaluation des placements

Les placements à revenu fixe sont présentés dans les états financiers à leur juste valeur à la date du bilan, et les écarts entre la juste valeur et le coût moyen sont comptabilisés à titre de gain ou de perte non réalisé sur la valeur des placements.

La valeur comptable des quasi-espèces se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme.

Les valeurs marchandes des placements à l'étranger sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque jour ouvrable. Les achats et les ventes de titres étrangers et les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les titres négociés sur une Bourse nationale sont évalués au dernier cours de vente enregistré pour le dernier jour ouvrable de la période. Les titres inscrits pour lesquels aucune vente n'a été enregistrée à cette date sont évalués en fonction de la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs enregistrés. Les fonds mis en commun sont évalués en fonction de la valeur unitaire du fonds mis en commun telle qu'elle est déclarée par le gestionnaire de placements. Les opérations sur titres sont enregistrées à la date de transaction. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les dividendes en actions sont constatés à titre de revenu selon la valeur marchande du titre. Le gain ou la perte réalisé sur la vente des titres est calculé par rapport au coût moyen des titres et est compris dans le revenu de placement ou la perte de placement. La fiducie suit la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser le revenu de placement.

Dans le cas de certains autres placements dont la juste valeur n'est pas établie, celle-ci est estimée en fonction de titres comparables de sociétés émettrices ayant des cotes de crédit ou une valeur de réalisation nette similaires et ce, en utilisant l'information disponible.

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 décembre 2004

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Imposition

En se fondant sur les indications du sous-ministre adjoint principal au ministère des Finances du Canada concernant l'intention globale du Ministère visant à s'assurer que les obligations juridiques en vertu de la *LDCN* ne font pas en sorte que la fiducie soit assujettie aux impôts sur les bénéfices, la fiducie n'a prévu aucune charge d'impôts sur les bénéfices dans ces états financiers. Le sous-ministre adjoint principal devrait recommander au ministre des Finances une mesure qui assurerait que le bénéfice d'une fiducie constituée et maintenue dans le seul but de répondre aux exigences de la *LDCN* serait exempté d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

3. PLACEMENTS

La juste valeur de chacun des placements est fondée sur la valeur marchande établie au 31 décembre 2004. Aux fins de comparaison, les justes valeurs et les coûts historiques des placements en 2003 s'établissent comme suit :

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût historique	Juste valeur	Coût historique
Placements à revenu fixe	673 856 \$	664 497 \$	617 672 \$	615 090 \$
Placements à court terme	49 973	50 004	19 391	19 370
Espèces et quasi-espèces				
Espèces	47	47	163	163
Quasi-espèces	76 743	76 764	3 300	3 300
	76 790	76 811	3 463	3 463
	800 619 \$	791 312 \$	640 526 \$	637 923 \$

Au 31 décembre, les durées jusqu'à échéance des placements portant intérêt s'établissent comme suit :

	2004	2003
Placements à revenu fixe		
1 an à 5 ans	219 487 \$	204 252 \$
5 à 10 ans	229 954	259 298
Plus de 10 ans	224 415	154 122
Total	673 856 \$	617 672 \$
Rendement moyen	4,13 %	4,34 %

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 décembre 2004

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

4. REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement comprend ce qui suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Intérêts		
Obligations et débentures	32 661 \$	21 803 \$
Placements à court terme	413	475
Espèces et quasi-espèces	819	3 195
	<u>33 893</u>	<u>25 473</u>
Gains réalisés (pertes réalisées), montant net	12 481	21 365
Gains non réalisés (pertes non réalisées), montant net	6 704	2 603
	<u>19 185</u>	<u>23 968</u>
	<u>53 078 \$</u>	<u>49 441 \$</u>

Au 31 décembre 2004, les intérêts créditeurs sur les placements à revenu fixe, les placements à court terme et les espèces et quasi-espèces s'établissaient à environ 2 724 \$ (3 809 \$ en 2003).

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs comprennent ce qui suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Honoraires des vérificateurs	20 \$	18 \$
Droits des fiduciaires	6	15
Frais de gestion des placements	260	321
	<u>286 \$</u>	<u>354 \$</u>

6. APPORTS

Les apports en espèces de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario s'établissaient à 100 000 \$ durant l'exercice (100 000 \$ en 2003).

7. MONTANT À RECEVOIR/À PAYER EN CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements qui ont été vendus à la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été réglés au 31 décembre 2004, ont été présentés comme un montant à recevoir d'environ 8 369 \$ (7 022 \$ en 2003).

Les placements qui ont été achetés à la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été réglés au 31 décembre 2004, ont été présentés comme un montant à payer d'environ 8 387 \$ (néant en 2003).

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 décembre 2004

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 s'établissaient comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Honoraires des vérificateurs	21 \$	18 \$
Droits des fiduciaires	34	27
Frais de gestion des placements	987	372
	<u>1 042 \$</u>	<u>417 \$</u>

9. PAIEMENTS ET RETRAITS

La fiducie n'a enregistré aucun paiement ni retrait relativement à l'élimination à long terme des déchets de combustible nucléaire comme il est permis en vertu de la *LDCN*.